

DEC122696DAJ

Décision portant modification de la décision n° 100032DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature (Délégation Normandie)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100032DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Normandie) ;

Vu la décision n° 100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien Grésik, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 3 et 4 de la décision n°100032DAJ susvisée, les mots : « et à l'article 2 » sont supprimés.

Art. 2. – Il est inséré dans la décision n° 100032DAJ du 21 janvier 2010 susvisée un article 4 bis ainsi rédigé :

- « - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional, délégation est donnée à M. Sébastien Grésik, responsable du Service pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure et de M. Sébastien Grésik, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Lebreton, adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2.

Art. 3. – La présente décision prendra effet à compter du 26 novembre 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2012

Alain Fuchs